

**RAPPORT N° 01 :**

**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026**

**RAPPORTEUR : Christiane MAILLARD**

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que, dans les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics, un rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit être présenté au Conseil municipal dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget.

Le ROB donne lieu à un débat et constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il doit comporter les éléments suivants :

- Les orientations budgétaires du CCAS : elles décrivent l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement (notamment celle des dépenses réelles de fonctionnement – DRF, dont la trajectoire doit être explicitée selon la loi de programmation des finances publiques), et elles précisent les hypothèses retenues en matière de concours financiers, de tarification et de subventions ;
- Les engagements pluriannuels envisagés en matière d'investissements ;
- La structure et la gestion de l'encours de dette contractée, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice 2026.

# 1. CONTEXTE NATIONAL

## 1.1. Environnement macro-économique

### 1.1.1. Au niveau international et européen

#### Croissance économique mondiale en 2026 : une résilience confirmée, mais des défis persistants

##### Contexte général :

Selon les dernières projections du FMI et de l'OCDE (janvier 2026), l'économie mondiale maintient une croissance résiliente, malgré un ralentissement structurel. Le PIB mondial devrait progresser de 3,3 % en 2026, soit une révision à la hausse de 0,2 point par rapport aux prévisions d'octobre 2025, grâce à l'adaptation des économies aux tensions commerciales et à l'essor des investissements dans l'intelligence artificielle. Cette croissance reste cependant en deçà de la moyenne d'avant-pandémie (3,7 %).

##### Inflation et politiques monétaires

L'inflation poursuit son repli dans la plupart des grandes économies, se rapprochant des objectifs des banques centrales. Dans la zone OCDE, elle est attendue à 3,0 % en 2026 (contre 3,8 % en 2025), tandis que dans la zone euro, elle devrait s'établir à 2,8 % en 2026, selon la BCE.

##### Évolution récente de l'inflation

L'inflation correspond à une hausse généralisée et durable des prix, résultant d'un déséquilibre entre l'offre et la demande globale. Dans les pays du G20, la baisse de l'inflation se confirme, portée par la modération des prix de l'énergie, des matières premières et des services, ainsi que par l'atténuation des tensions sur les coûts salariaux. Le taux d'inflation sous-jacente globale est ainsi passé de 5,4 % en 2024 à 3,5 % en 2025.

##### Détail par zone

- Zone euro : L'inflation (IPCH) devrait continuer de ralentir, passant de 5,4 % en 2023 à 2,4 % en 2024, puis à 2,1 % en 2025 et 1,9 % en 2026. Les prix de l'énergie et de l'alimentation devraient rester stables, tandis que ceux des services, bien qu'élevés, devraient fléchir progressivement grâce à la modération salariale et à l'effet des politiques monétaires restrictives.

Tableau : Évolution de l'inflation (en %)

Année	2023	2024	2025	2026
IPCH (zone euro)	5,4	2,4	2,1	1,9
IPC mondial (hors zone euro)	5,0	4,2	3,3	2,8

Projections par région en 2026 :

- États-Unis : La croissance du PIB est attendue à 2,4 %, soutenue par les investissements dans l’IA et les infrastructures, ainsi que par une demande intérieure robuste. Ce chiffre marque une amélioration de 0,3 point par rapport aux prévisions d’octobre 2025.
- Chine : La croissance est révisée à 4,5 %, en hausse de 0,3 point, mais avec des risques de ralentissement structurel (immobilier, consommation). Le FMI anticipe un fléchissement à 4,0 % en 2027.
- Zone euro : La croissance devrait atteindre 1,2 %, tirée par la demande intérieure et un rebond progressif de l’Allemagne. L’inflation, quant à elle, devrait se stabiliser sous l’objectif de 2 % à moyen terme.

Perspectives et risques :

Les incertitudes persistent, notamment en raison :

- Des tensions commerciales et géopolitiques,
- De la dette publique élevée dans les économies émergentes,
- Des risques liés à une bulle spéculative autour de l’IA.

Malgré ces défis, la croissance mondiale devrait rester stable en 2026, soutenue par l’innovation technologique et une meilleure résilience des chaînes d’approvisionnement.

1.1.2. Sur le plan national

Ces dernières années, l’économie française a été profondément marquée par la pandémie de Covid-19, la guerre en Ukraine et une inflation exacerbée, notamment en 2022 et 2023. Ces crises ont détérioré les conditions de financement des ménages et des entreprises, tout en pesant sur les finances publiques. Pour y faire face, l’État français a déployé des efforts budgétaires massifs, représentant 2,9 % du PIB sur les années 2022 et 2023 (OCDE), évitant ainsi une récession. Ces mesures de soutien ont cependant alourdi la dette publique et creusé le déficit.

**Dette et déficit publics**

La dette brute des administrations publiques est passée de 116,2 % du PIB en 2023 à 117,4 % en 2024, et devrait atteindre près de 120 % en 2025, selon l’Insee et la Banque de France.

Le solde financier des administrations publiques reste dégradé, avec un déficit prévu à -5,3 % du PIB en 2026, malgré des efforts de réduction marginale.

Année	2023	2024	2025 (prév.)	2026 (prév.)
Dette brute (en Mds €)	116,2	117,4	~120	> 120
Solde financier des administrations publiques	- 5,4 %	- 5,1 %	- 4,3 %	- 5,3 %



Malgré ce contexte difficile, la croissance économique française montre une résilience relative. Après un rebond post-pandémie, le PIB a retrouvé son niveau d'avant-crise fin 2021, mais la croissance ralentit depuis, principalement en raison de l'inflation et des répercussions de la guerre en Ukraine.

#### Projections de croissance

- **2024** : +0,8 %
- **2025** : +0,7 % (Banque de France) à +0,9 % (Insee)
- **2026** : +1,0 % à 1,2 %, selon l'OCDE, la Banque de France et l'Insee, portée par une reprise modérée de la consommation des ménages et un investissement des entreprises en légère amélioration.

Cette croissance reste modeste, mais la désinflation attendue en 2026 devrait soutenir le pouvoir d'achat et relancer la consommation.

#### Inflation : un reflux confirmé

L'inflation, qui avait fortement augmenté en 2022 et 2023 en raison de la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation (notamment liée à la guerre en Ukraine), est désormais en net repli.

#### Évolution de l'inflation en France

- **2024** : 2,3 % (IPC)
- **2025** : 1,0 % (IPCH)
- **2026** : +1,3 % (Banque de France, OCDE, FMI), avec une inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) stabilisée autour de 1,6 %.

#### Détail par composante

- **Énergie** : Stabilisation des prix après la forte baisse de 2025.
- **Alimentation** : Hausse modérée, après une année 2025 marquée par une légère baisse.
- **Services** : Inflation persistante, mais en ralentissement progressif grâce à la modération salariale et à l'effet des politiques monétaires restrictives.

Année	2023	2024	2025 (prév.)	2026 (prév.)
IPCH	5,4 %	2,4 %	1,0 %	1,3 %
IPC (hors énergie et alimentation)	4,5 %	2,3 %	1,7 %	1,6 %

#### Perspectives et défis

La croissance française en 2026 devrait rester fragile, dépendante de la confiance des ménages et des entreprises, ainsi que de la stabilité politique et des conditions extérieures (énergie, change, géopolitique). Le principal défi sera de transformer cette reprise modérée en un cycle durable, soutenu par un investissement privé robuste et une consommation soutenue.

## 1.2. Les mesures du projet de loi de finances pour 2026

En 2026, le contexte budgétaire des collectivités territoriales reste marqué par les efforts de réduction du déficit public, conforme aux règles européennes. Alors que le déficit français s'élevait à 6,1% du PIB en 2024, le gouvernement a engagé un plan ambitieux pour le ramener à 5% en 2025 et 3% en 2029. Pour atteindre ces objectifs, une économie globale de 60 milliards d'euros est prévue, dont 40 milliards proviendront des dépenses publiques. Les collectivités territoriales, qui contribuent à hauteur de 12,5% de cet effort (soit 5 milliards initialement), voient leur participation ajustée dans le cadre de la loi de finances 2026.

### Évolutions clés en 2026

Réduction de l'effort demandé : Grâce aux arbitrages du Sénat et aux négociations avec les associations d'élus, l'effort net requis des collectivités pour 2026 est ramené à près de 2 milliards d'euros, contre 4,6 milliards prévus initialement dans le projet de loi de finances (PLF).

Adoption par 49.3 : Le projet de loi de finances a été adopté en janvier 2026 via le recours à l'article 49.3 de la Constitution, après rejet des motions de censure.

#### 1.2.1. Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF, principale ressource libre des collectivités, est maintenue à son niveau de 2025, évitant une baisse brutale. Cependant, elle n'est pas indexée sur l'inflation, contrairement à certaines propositions parlementaires.

Montant : Stable, comme en 2025 (27,24 milliards d'euros), avec un abondement exceptionnel de 290 millions pour les volets dotation de solidarité urbaine (DSU) et dotation de solidarité rurale (DSR).

Impact : Les communes bénéficient d'une visibilité accrue, mais le gel de l'indexation pourrait peser sur leur capacité à couvrir les charges permanentes.

#### 1.2.2. Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Le FCTVA, crucial pour financer les investissements locaux, fait l'objet de modifications significatives. Si le taux de 16,404% reste en vigueur pour 2026, le périmètre d'application est resserré : le FCTVA est recentré sur les dépenses d'investissement (excluant les dépenses de fonctionnement dès 2026). Les travaux réalisés en régie, jusque-là éligibles, disparaissent du périmètre.

#### 1.2.3. Fiscalité locale et mesures ciblées

Concernant la taxe sur les logements vacants, une fiscalité simplifiée est mise en place, avec une imposition unique affectée au bloc communal.

Quant aux valeurs locatives, elles sont bien réévaluées comme tous les ans en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre, soit +0,8%. Le report à 2027 de la mise à jour des valeurs locatives des locaux professionnels offre un répit aux entreprises locales.

Le fonds de sauvegarde est doublé (600 millions d'euros) pour soutenir les départements en difficulté.

#### 1.2.4. Charges de personnel et dispositifs sociaux

Pour les cotisations retraite, la hausse du taux de cotisation pour la part employeur continue : le taux passe de 34,65 à 37,65 % en 2026. Par pallier de 3 points, il atteindra 43,65 % en 2028.

Sur les arrêts maladie, le délai de carence est rétabli à un jour (un amendement voulait le porter à 3 jours). La rémunération reste réduite à 90% du traitement.

#### **Protection sociale complémentaire des agents : couverture du risque santé**

Dès le 1er janvier 2026, les employeurs publics territoriaux seront tenus de participer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire souscrites par leurs agents pour couvrir leur risque santé (dépenses liées à une maternité, une maladie ou un accident).

Cette participation devra être d'un montant minimum de 15 euros brut par mois et par agent, conformément à l'article 6 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022.

Sont bénéficiaires les fonctionnaires, qu'ils soient titulaires ou stagiaires, ainsi que les agents contractuels de droit public ou privé.

#### **IRCANTEC, hausse au 1er janvier 2026 tranche A et B**

Le site de l'URSSAF a publié les nouveaux taux d'appel de cotisations concernant l'IRCANTEC.

Concernant la part patronale pour 2026 :

- augmentation de la tranche A (+0.07% avec un taux passant de 4,20 % à 4,27%)
- augmentation de la tranche B (+0.20% avec un taux passant de 12,55% à 12,75%)

Cette mesure concerne donc le régime général de la sécurité sociale : les fonctionnaires titulaires occupant un emploi à temps non complet dont la durée de travail est inférieure à 28 heures, les agents contractuels de droit public et de droit privé (apprentis par exemple).

Pour mémoire, la tranche B n'est atteinte qu'en cas de dépassement du plafond annuel de la sécurité sociale, soit environ 4 005 euros bruts mensuels. Or, la grande majorité des agents territoriaux concernés, notamment en catégories C et B, et y compris une partie des agents de catégorie A (notamment en début de carrière), se situent en deçà de ce seuil. En pratique, l'impact de la hausse de la tranche B demeure donc très limité (estimation à 0,01% de la masse salariale).

#### 1.2.5. Dispositif de Lissage Conjoncturel (Dilico)

Remplaçant le fonds de réserve initial, le Dilico est restructuré pour limiter son impact à hauteur de 740 millions d'euros (contre 2 milliards prévus en PLF). Ce dispositif d'épargne forcée doit ainsi cibler un certain nombre de collectivités en ponctionnant les recettes des régions de 350 millions d'euros, des intercommunalités de 250 millions d'euros et départements de 140 millions d'euros. Les communes ont, elles, finalement obtenu d'en être entièrement exonérées. Comme en 2025, la somme ainsi prélevée devra être reversée à hauteur de 90 % aux collectivités contributives, par tiers, pendant trois ans. Les 10 % restants alimenteront des fonds de péréquation horizontaux.



### 1.2.6. Dotations d'investissement

Sur le front de la transition écologique, le Fonds vert paie encore un lourd tribut au redressement des comptes publics puisque son budget passe de 1,15 milliard d'euros en 2025 à près de 840 millions en 2026. Une baisse certes moins forte que prévu, mais qui vient après avoir déjà été divisée par deux en 2025 (passant alors de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliard d'euros).

On peut également noter que la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV) ne fusionneront pas dans un nouveau fonds d'investissement pour les territoires (FIT), comme l'avait imaginé l'exécutif à l'origine. La diminution de 200 millions d'euros de la DSIL prévue au PLF initial semble toutefois maintenue.

## 2. SITUATION FINANCIERE DU CCAS

### 2.1. Epargne

Contrairement au budget communal, le CCAS n'a pas voté jusqu'à présent de crédits en section d'investissement. N'ayant pas non plus d'emprunt à rembourser, l'intégralité de son résultat de fonctionnement est reportée en section de fonctionnement.

La notion d'épargne brute et d'épargne nette, qui permettent de vérifier la part d'épargne dégagée sur le fonctionnement pour financer le remboursement de la dette et les investissements, perd donc de son intérêt dans le cadre du CCAS.

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION CALCUL DE L'EPARGNE	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (provisoire)
+ Recettes réelles de fonctionnement <i>(hors cessions)</i>	53 711,43	48 277,33	65 520,65	79 923,32	99 729,80	100 405,80
- Dépenses réelles de fonctionnement <i>(hors intérêts de la dette)</i>	35 047,33	58 522,13	65 050,77	88 569,02	93 929,13	102 246,35
Résultat de l'exercice <i>(Recettes réelles - dépenses réelles)</i>	18 664,10	-10 244,80	469,88	-8 645,70	5 800,67	-1 840,55
Résultat N-1 reporté	10 941,88	29 605,98	19 361,18	19 831,06	11 185,36	16 986,03
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>29 605,98</b>	<b>19 361,18</b>	<b>19 831,06</b>	<b>11 185,36</b>	<b>16 986,03</b>	<b>15 145,48</b>

### 2.2. Endettement

Comme évoqué supra, le CCAS n'a pas contracté d'emprunt pour financer une section d'investissement. Son endettement est donc nul.

## 3. LES ORIENTATIONS POUR 2026

### 3.1. Section de fonctionnement

#### 3.1.1. Les dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général (chapitre 011)

C'est dans ce chapitre que l'on retrouve l'essentiel du budget du CCAS. Plutôt qu'une lecture par article comptable, il est proposé de voir les évolutions envisagées par type d'actions menées.

- Action phare menée auprès des Séniors, la Semaine Bleu (ou Semaine nationale des retraités et personnes âgées) a pour ambition de valoriser la place des aînés et les liens intergénérationnels dans la société. Elle regroupe sur cinq jours des actions de prévention, des activités bien-être ou de loisirs et des ateliers. Son coût est estimé à 20 000 euros pour 2026.
- En dehors de cette période, des ateliers hebdomadaires ou mensuels sont proposés aux Séniors de la commune. Les crédits alloués pour 2026 tourneraient autour de 12 000 euros.
- Lors des fêtes de fin d'années, des actions sont également menées à l'intention des Séniors, comme l'organisation d'un dîner de Noël, la distribution des colis et de chocolats (coût global estimé à 20 000 euros).
- Enfin des sorties sur une journée et des voyages sont proposés aussi bien aux Séniors qu'aux familles. L'ensemble de ces activités représente un budget d'environ 32 000 euros.
- Le reste des crédits, à hauteur de 5 000 euros, permettent l'organisation de diverses activités comme la galette des rois pour les Séniors, l'achat de tickets pour le parc Babyland pour les familles, l'organisation de gouters au sein de la MARPA, ou encore l'adhésion au Fonds Solidarité Logement.

- Autres charges (chapitre 65)

On retrouve ici l'ensemble des aides versées :

- Aides versées aux familles, soit en aide directe, soit en prise en charge (factures alimentaires, d'électricité...). Une somme de 10 000 euros est envisagée pour abonder ces aides, au vu des montants réalisés les années passées.
- Subventions aux associations caritatives, stables par rapport à 2025 (2 000 euros)
- Adhésion à l'association Aide et Soins A Domicile Seine Essonne (environ 200 euros)
- Adhésion au Centre local d'information et de coordination (CLIC) Cœur Essonne. Les CLIC sont des services médico-sociaux dont les missions principales sont d'aider et d'accompagner les personnes âgées de 60 ans et plus ainsi que leurs aidants et les professionnels, dans leur parcours de vie à domicile. L'adhésion est de l'ordre de 2 000 euros.

#### 3.1.2. Les recettes de fonctionnement

Concernant le volet recettes de la section de fonctionnement, les évolutions attendues sont les suivantes :

- PROF 91
- La facturation des prestations lors des sorties organisées par le CCAS devrait rapporter environ 4 000 €. Cette estimation (basse) est basée sur un nombre de sorties et un coût unitaire similaires à celles organisées en 2025.
  - Subvention du Conseil Départemental de l'Essonne. Une aide est demandée chaque année au Département, pour financer des projets identifiés et éligibles à la conférence des financeurs. Le CCAS peut espérer récupérer environ 15.000 €.
  - Pour compléter ces recettes, la subvention versée par la commune viendra équilibrer le budget de fonctionnement. En se basant sur les exercices précédents, elle devrait se situer entre 65 et 70.000 €.

L'année 2025 s'étant clôturée sur un excédent de fonctionnement, environ 15 000 euros viendront abonder les recettes en 2026.

### **3.2. Section d'investissement**

Comme les années précédentes, il n'est pas prévu à ce stade de la préparation budgétaire d'inscrire des crédits en section d'investissement pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de biens mobiliers ou immobiliers.

D'autre part, en l'absence de biens à amortir et d'emprunt à rembourser, il n'y a pas de crédits à inscrire obligatoirement dans cette section budgétaire.

## **4. ELEMENTS DE PROSPECTIVE**

### **4.1. Projets d'investissement et trajectoire de la dette**

En l'état actuel de la préparation budgétaire pour 2026, il n'est pas prévu d'acquisition de biens mobiliers ou immobiliers à inscrire en section d'investissement.

En fonction des projets qui se dégageront sur la prochaine mandature, si certains s'inscrivent en section d'investissement, il conviendra de monter un plan pluriannuel pour déterminer leurs financements (subventions extérieures, autofinancement et recours à l'emprunt). Sachant que le CCAS a actuellement un endettement nul, le recours raisonnable à l'emprunt, en fonction des capacités de remboursement du CCAS, ne fait à ce jour pas courir de risque financier à l'établissement.